

**Projet d'arrêté du 28 avril 2008 de Mmes Maria Pérez, Salika Wenger, Vera Figurek, Marie-France Spielmann, Hélène Ecuyer, Catherine Gaillard, Charlotte Meierhofer, MM. Christian Zaugg et Pierre Rumo: «Internalisation des concierges, nettoyeuses et nettoyeurs qui travaillent pour la Ville de Genève».**

(refusé par le Conseil municipal lors de la  
séance du 25 novembre 2008)

*PROJET D'ARRÊTÉ*

Considérant que:

- la Gérance immobilière municipale a externalisé l'entretien de ses immeubles;
- la Gérance immobilière municipale collabore avec 12 entreprises de nettoyage qui n'ont pas fait l'objet d'un appel d'offres;
- la Ville de Genève méconnaît les conditions dans lesquelles les travailleurs de ces entreprises sont engagés;
- le recours à des intermédiaires coûte cher à la Ville, puisque les entreprises facturent à cette dernière environ 25% en sus de ce qui est versé à l'employé;
- la Ville a mis en place des cours de formation pour les concierges;
- la présence d'un-e concierge dans les immeubles d'habitation contribue à leur entretien optimal, ainsi qu'au lien social,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

*arrête:*

*Article unique.* – Le travail de conciergerie et de nettoyage des bâtiments de la Ville de Genève est confié à des employés relevant du statut du personnel municipal.